



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
23 janvier 2013
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le , à

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M. Kelapile

Sommaire

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (*suite*)

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (*suite*)

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (*suite*)

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (*suite*)

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Point 161 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-33572X (F)



Merçi de recycler



Point 164 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Point 165 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (suite) (A/66/718/Add.12 et A/66/722)

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (suite) (A/66/616, A/66/718/Add.18 et A/66/753)

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/66/568, A/66/686 et A/66/718/Add.9)

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (suite) (A/66/741)

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (suite) (A/66/652, A/66/718/Add.14 et Corr.1, A/66/723 et A/66/741)

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/66/658, A/66/718/Add.11, A/66/740 et A/66/745)

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/66/577, A/66/673 et A/66/718/Add.7)

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/66/602, A/66/691 et A/66/718/Add.13)

Point 161 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (suite) (A/66/718/Add.17 et A/66/733)

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/66/596, A/66/695 et A/66/718/Add.16)

Point 165 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (A/66/590, A/66/685 et A/66/718/Add.19)

1. M^{me} Casar (Contrôleuse), présentant le projet de budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/722) dit que le

budget, dont le montant s'élève à 256,8 millions de dollars, fait apparaître une augmentation de 46,3 % par rapport au montant des crédits ouverts pour 2011/12, soit 175,5 millions de dollars. Les écarts sont essentiellement imputables à l'augmentation des crédits au titre des contingents militaires, en raison de l'application d'un coefficient délai de déploiement inférieur à l'intégralité des effectifs autorisés, à l'ouverture de crédits au titre du soutien logistique autonome pour le matériel appartenant aux contingents pour l'intégralité de l'exercice, à l'expansion de la flotte aérienne de 6 à 12 appareils et à l'ouverture de crédits supplémentaires au titre des services de détection des mines et de déminage dans le cadre d'activités de vérification et de surveillance de la frontière. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 82 de ce rapport.

2. Présentant le rapport sur l'exercice du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/616), M^{me} Casar dit que l'Assemblée générale a ouvert 481,1 millions de dollars de crédits pour le fonctionnement de l'Opération. Par la suite, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a autorisé le Secrétaire général le 28 avril 2011, en réponse à sa demande, à engager des dépenses d'un montant de 85,2 millions de dollars pour permettre à l'Opération de mener à bien les tâches cruciales supplémentaires qui lui ont été confiées aux termes de résolutions du Conseil de sécurité, ce qui a porté le total des ressources approuvées pour l'Opération au titre de l'exercice 2010/11 à 570,3 millions de dollars. Les dépenses pendant cette même période se sont élevées à 551,5 millions de dollars, laissant un solde inutilisé de 18,8 millions de dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 96,7 %. La diminution des dépenses est essentiellement imputable à des retards dans le déploiement de personnel militaire et d'unités de police constituées supplémentaires.

3. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/753), d'un montant de 586,2 millions de dollars, fait apparaître une diminution de 9,3 % par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2011/12, soit 646 millions de dollars. La diminution est essentiellement imputable à la réduction des besoins en militaires, personnel de police et personnel civil et des dépenses

opérationnelles, essentiellement du fait de l'achèvement du processus électoral et de la suppression connexe de 213 emplois de temporaire, à l'achèvement de la construction de nouveaux camps pendant l'exercice 2011/12, aux achats limités de matériel et à la diminution de la flotte aérienne (deux hélicoptères en moins). L'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 74 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/616) et au paragraphe 94 du rapport sur le projet de budget (A/66/753).

4. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/568), M^{me} Casar dit que l'Assemblée générale a ouvert des crédits se montant à 56,3 millions de dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2010/11 et que les dépenses se sont élevées à 55,7 millions de dollars, laissant un solde inutilisé de 600 000 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 99 %. L'écart est essentiellement imputable à la diminution des dépenses au titre des contingents, principalement parce que les dépenses effectives relatives à la rotation du personnel ont été inférieures aux prévisions, au fait que les rations ont coûté moins cher que prévu et que les versements au titre de l'indemnité journalière de subsistance ont été inférieurs aux montants prévus, en conséquence de l'évolution du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis, qui a été inférieur aux montants retenus pour le budget.

5. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/686) qui s'élève à 54,2 millions de dollars fait apparaître une diminution de 4,1 % par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale pour 2011/12 (56,5 millions de dollars). L'écart est essentiellement dû à la diminution des crédits prévus pour les contingents et le personnel de police, à la diminution de la contribution du personnel, à la révision des crédits demandés au titre des dépenses communes de personnel recruté sur le plan international et à l'application d'un taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis moins élevé que prévu s'agissant des dépenses de personnel recruté sur le plan national. L'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 32 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/568) et au paragraphe 45 du rapport sur le projet de budget (A/66/686).

6. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/652), M^{me} Casar dit que l'Assemblée générale a ouvert des crédits se montant à 1 milliard 365 millions de dollars pour l'exercice 2010/11 au titre du fonctionnement de la Mission et que les dépenses se sont élevées à 1 milliard 356,1 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 8,9 millions de dollars, soit un taux d'utilisation de 99,3 %. L'écart est essentiellement imputable au fait que les dépenses afférentes aux contingents et au personnel de police ont été moins élevées que prévu, que les rations ont coûté moins cher que prévu, que les dépenses de rotation ont été moindres, que les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents ont été moins élevées que prévu et que le déploiement des unités de police constituées a été inférieur aux prévisions; l'écart s'explique également par la diminution des dépenses relatives à l'achat de véhicules, en raison du transfert de véhicules de missions en voie d'achèvement.

7. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/723), qui s'élève 1 milliard 338,9 millions de dollars fait apparaître une diminution de 9,9 % par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice 2011/12, soit 1 milliard 486,5 millions de dollars. L'écart est essentiellement imputable à la diminution des dépenses relatives aux militaires et au personnel de police, à la diminution des dépenses opérationnelles en raison de la non-reconduction des crédits correspondant aux appareils déployés à l'appui des élections de novembre 2011 et à la reconfiguration de la flotte aérienne de la Mission et à la diminution des crédits au titre des installations et infrastructures et des transports de surface, en raison de la prolongation de l'utilisation du matériel existant. L'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 57 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/652) et au paragraphe 108 du rapport sur le projet de budget (A/66/723).

8. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/658), M^{me} Casar dit que l'Assemblée générale a ouvert des crédits se montant à 853,8 millions de dollars pour l'exercice 2010/11 pour

le fonctionnement de la Mission et que les dépenses se sont élevées à 810,6 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 43,3 millions de dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 94,9 %. L'écart est essentiellement imputable au fait que le déploiement moyen effectif des unités de police constituées a été inférieur aux prévisions, que les taux de vacance effectifs du personnel temporaire ont été plus élevés et que les dépenses au titre des installations des infrastructures ont été inférieures, en raison de l'annulation du projet de construction de camps à l'intention du personnel militaire et de police et de l'existence de soldes inutilisés au titre de la location d'installations.

9. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/745), qui s'élève à 644,4 millions de dollars, fait apparaître une diminution de 18,8 % par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale pour 2011/12, qui s'élevaient à 793,5 millions de dollars. L'écart est essentiellement imputable à la diminution des dépenses au titre du personnel militaire et de police, les effectifs militaires ayant été amputés de 1 600 personnes et les unités de police constituées de 1 150 personnes, en application de la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité, à la diminution au titre du personnel civil, y compris la suppression de 352 emplois de temporaire et à la suppression du versement de la prime de risque, à la diminution des dépenses opérationnelles, dont une diminution des crédits prévus au titre des installations et infrastructures et des communications, en raison du retrait partiel des renforts militaires et de police déployés après le séisme et du fait que la flotte aérienne a un avion et un hélicoptère de moins. L'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 50 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/658) et au paragraphe 227 du rapport sur le projet de budget (A/66/745).

10. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/577), M^{me} Casar dit que l'Assemblée générale a ouvert 47,9 millions de dollars de crédits pour le fonctionnement de la Mission et que les dépenses se sont élevées à 47,9 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 7 400 dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 100 %.

11. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/673), qui s'élève

à 47 millions de dollars, fait apparaître une augmentation de 4,6 % par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice 2011/12, soit 44,9 millions de dollars. L'écart est essentiellement imputable à l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil, en raison de la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, au fait que les postes d'agent recruté sur le plan national ont été pourvus à des classes supérieures et à l'inclusion, en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, de crédits au titre des frais de voyage associés au congé de détente du personnel recruté sur le plan international. L'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 41 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/577) et au paragraphe 59 du rapport sur le projet de budget (A/66/673).

12. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/602), M^{me} Casar dit que l'Assemblée générale a ouvert 524 millions de dollars de crédits au titre de cet exercice pour le fonctionnement de la Mission et que les dépenses se sont élevées à 512,2 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 11,8 millions de dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 97,7 %. L'écart est essentiellement imputable au fait que les dépenses afférentes à la rotation des contingents ont été inférieures aux montants prévus, que les dépenses relatives au gros équipement appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome ont été inférieures aux montants prévus et que les dépenses relatives au personnel civil ont été inférieures essentiellement par suite de la cessation du versement de la prime de risque.

13. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/691) qui s'élève à 502,2 millions de dollars fait apparaître une diminution de 4,4 % par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice 2011/12, qui s'élevaient à 525,5 millions de dollars. L'écart est essentiellement imputable à la diminution des dépenses relatives aux militaires et au personnel de police et à l'exclusion des crédits relatifs à l'appui électoral fourni par la Mission pendant l'exercice 2011/12, en particulier dans les domaines des installations, des infrastructures et des transports aériens (entre autres baisse des coûts relatifs aux aéronefs affrétés et aux

heures de vol), ainsi qu'à l'achat limité de nouveau matériel. L'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 66 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/602) et au paragraphe 96 du rapport sur le projet de budget (A/66/691).

14. Présentant le projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/733), M^{me} Casar dit que les crédits proposés s'élèvent à 839,8 millions de dollars, soit une augmentation de 16,3 % par rapport aux crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice 2011/12, qui s'étaient élevés à 722,1 millions de dollars et avaient été calculés sur la base du plan de financement standard. L'écart est essentiellement imputable à l'augmentation des niveaux de déploiement envisagés pour le personnel civil, aux dépenses relatives au carburant, à la lutte antimines et à la construction ainsi qu'à l'appui aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. L'augmentation des dépenses est compensée en partie par une diminution des dépenses au titre du matériel, en raison des achats effectués en 2011/12 et du transfert de matériel provenant de missions en voie d'achèvement ainsi que par la réduction des demandes de crédits au titre du transport du matériel appartenant aux contingents. L'Assemblée générale est appelée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 103 du rapport.

15. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/596), M^{me} Casar dit que l'Assemblée générale a ouvert des crédits se montant à 1 milliard 808,1 millions de dollars au titre de l'exercice 2010/11 pour le fonctionnement de la Mission et que les dépenses se sont élevées à 1 milliard 583,4 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 224,7 millions de dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 87,6 %. L'écart est essentiellement imputable à la diminution des dépenses au titre des militaires et du personnel de police, à la baisse du coût des rations fraîches par personne et au fait que les dépenses afférentes au gros matériel appartenant aux contingents et au personnel recruté sur le plan international ont été inférieures aux montants prévus et que les activités en matière de transport aérien ont été inférieures aux prévisions.

16. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/695), qui s'élève

à 1 milliard 521 millions de dollars fait apparaître une diminution de 10 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2011/12, qui étaient de 1 milliard 689,3 millions de dollars. L'écart est essentiellement imputable à la diminution des dépenses au titre des militaires et du personnel de police, des transports aériens en raison de la reconfiguration de la flotte aérienne de l'Opération et à la diminution des dépenses contractuelles, à la diminution des dépenses relatives à la construction et à l'achat de matériel, puisque les dépenses d'équipement nécessaires pour que l'Opération atteigne sa pleine capacité opérationnelle ont été réalisées. L'Assemblée générale est invitée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 102 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/596) et au paragraphe 108 du rapport sur le projet de budget (A/66/695).

17. Présentant le rapport sur l'exécution du budget d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/66/590), M^{me} Casar dit que l'Assemblée générale a ouvert 174,3 millions de dollars de crédits pour l'exercice 2010/11 pour le fonctionnement de la Mission. Par la suite, par une lettre datée du 28 avril 2011, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé le Secrétaire général, suite à sa demande, à engager des dépenses jusqu'à concurrence de 35,9 millions de dollars pour l'exercice 2010/11 afin de faire face aux dépenses supplémentaires encourues par la Mission, en conséquence de décisions du Conseil de sécurité, ce qui porte le montant total des crédits approuvés pour l'exercice 2010/11 à 210,2 millions de dollars. Les dépenses pour la même période se sont élevées à 210,1 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 100 000 dollars, soit un taux d'utilisation des ressources de 99,9 %.

18. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/685), qui s'élève à 438,3 millions de dollars, fait apparaître une augmentation de 50,6 % par rapport aux crédits ouverts au titre de l'exercice 2011/12, soit 291,1 millions de dollars. L'écart est essentiellement imputable aux remboursements aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel appartenant aux contingents, à l'accroissement de 45 % des effectifs autorisés, du personnel au tenue opérant dans quatre secteurs au sud et au centre de la Somalie et à l'ajout de 80 postes de personnel civil. L'Assemblée générale est appelée à

prendre les mesures énoncées au paragraphe 53 du rapport sur l'exécution du budget (A/66/590) et au paragraphe 137 du rapport sur le projet de budget (A/66/685).

19. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) souligne la recommandation du Comité consultatif, contenue dans son rapport intitulé « Observations et recommandations sur les questions concernant l'ensemble des opérations » (A/66/718) tendant à examiner les dotations en véhicules et matériel informatique dans toutes les missions afin de les aligner sur les ratios fixés par le Département de l'appui aux missions.

20. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget de la FISNUA pour l'exercice 2012/13 (A/66/718/Add.12), M. Kelapile dit que le Comité consultatif recommande que le montant total des ressources demandées au titre du matériel informatique soit réduit de 1 million de dollars, car le montant des crédits demandés correspond aux besoins d'une mission dont les effectifs seraient au complet et ne tient compte ni du coefficient délais de déploiement ni du taux de vacance de postes.

21. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des 71 nouveaux postes envisagés, notant que le projet de budget reflète l'élargissement du mandat de la Mission conformément à la résolution 2024 (2011) du Conseil de sécurité, dont les activités supplémentaires prévues pour appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et l'expansion de la zone d'opération. Le Comité consultatif a constaté le niveau élevé des taux de vacance en 2011/12 pour toutes les catégories de personnel et prie instamment le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais. Il a également noté avec préoccupation qu'au 5 mars 2012 le solde de trésorerie de la Mission accusait un déficit de 26,7 millions de dollars, ce qui ne couvre pas la réserve opérationnelle de trois mois, soit 34,5 millions de dollars.

22. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.18), M. Kelapile dit que le Comité consultatif estime que le taux de vacance de

postes de 10 % retenu pour les postes d'agent recruté sur le plan international n'est pas réaliste et recommande de calculer les prévisions dans ce domaine sur la base d'un taux de 15 %. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à l'exercice des fonctions liées au poste de Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général qu'il est proposé de créer à la classe P-5 mais estime que l'on peut atteindre cet objectif en transférant ou en réaffectant un poste autorisé ; il prie donc l'Opération de rechercher dans son tableau d'effectif un poste susceptible de répondre à cette exigence et d'en faire rapport lors de la présentation du budget de l'exercice 2013/14. Le Comité consultatif ne présente pas d'objection quant à la proposition du Secrétaire général tendant à supprimer 213 emplois de temporaire correspondant au personnel de renfort pendant les élections et la crise postélectorale et recommande de supprimer en outre 3 des 10 emplois de temporaire dont la création avait été approuvée dans le contexte des crédits additionnels pour le budget de l'ONUCI pour l'exercice 2011/12 et qu'il était proposé de conserver en 2012/13.

23. Au titre des dépenses opérationnelles, le Comité consultatif recommande que les crédits affectés à des voyages aux fins de la formation soient maintenus au niveau des dépenses autorisées pour l'exercice 2011/12. Compte tenu de l'absence d'un cadre définitif de désarmement, démobilisation et réintégration et des retards enregistrés par le programme dans le passé, le Comité consultatif estime que le montant proposé ne sera probablement pas utilisé dans son intégralité durant l'exercice 2012/13. Il recommande donc que ce montant soit ramené à 20 millions de dollars et invite l'Opération à mener le plus rapidement possible les activités connexes et à indiquer dans son rapport sur l'exécution si elle nécessite un financement supplémentaire.

24. Le Comité consultatif a été informé que l'application des recommandations issues de l'évaluation de l'ONUCI contenue dans le rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2012/186) permettrait de réduire d'un montant estimatif de 10,6 millions de dollars les crédits demandés pour l'exercice 2012/13. Il espère que l'Assemblée générale sera avisée des incidences financières et administratives pour l'exercice 2012/13 de toute

décision du Conseil de sécurité concernant l'évaluation de l'ONUCI.

25. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11 et le projet de budget pour l'exercice 2012/13 de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/66/718/Add.9), M. Kelapile dit que la recommandation du Comité consultatif tendant à ne pas reclasser le poste de Commandant de la Force, contrairement à ce qui avait été proposé le Secrétaire général, se traduira par une diminution de 22 800 dollars du projet de budget pour 2012/13. Le Comité consultatif reste préoccupé par la précarité persistante de la situation de trésorerie de la Force et les retards qui risquent d'en résulter dans le paiement des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents. Il rappelle que l'Assemblée générale a souligné maintes fois que tous les États Membres doivent s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies. Le rapport contient également les commentaires et observations du Comité consultatif sur le déminage, les services à assurer dans les camps, les projets de construction et les gains d'efficacité.

26. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget pour 2010/11 et le projet de budget pour 2012/13 de la MONUSCO (A/66/718/Add.14 et Corr.1), M. Kelapile dit que le Comité consultatif constate que le projet de budget pour 2012/13 ne prévoit pas de crédits pour l'assistance et l'appui technique que la MONUSCO devra fournir à l'occasion de l'organisation des élections provinciales. Il compte donc que la MONUSCO tire parti de l'expérience qu'elle a accumulée dans la fourniture d'un tel appui et espère qu'elle limitera au strict minimum toute éventuelle demande ultérieure de ressources supplémentaires pour l'appui à des élections.

27. Rappelant les observations qu'il avait formulées sur l'importance des fonctions accomplies par les assistants chargés de la liaison avec la population locale (A/65/743/Add.8, par. 39), et compte tenu de la diversification des responsabilités qui leur incomberont en 2012/13, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création, à la Section des affaires civiles, des 113 emplois de temporaire d'assistant chargé de la liaison avec la population locale. Notant que le Secrétaire général a également proposé de réaffecter

49 postes d'assistant logistique dont les titulaires occuperaient les fonctions d'assistant chargé de la liaison avec les populations locales, le Comité consultatif escompte que toutes les dépenses supplémentaires susceptibles d'être engagées pour répondre aux besoins en matière d'assistance linguistique pourront être financées au moyen des ressources approuvées.

28. Lors de son examen du projet de budget de la MONUSCO, le Comité consultatif a été informé que la Mission aurait besoin en 2012/13 des deux postes d'agent recruté sur le plan national qu'il avait proposé de supprimer, pour coordonner les évacuations médicales avec les hôpitaux de Pretoria. Compte tenu des éclaircissements présentés, le Comité consultatif considère justifié de maintenir les fonctions attachées à l'un de ces postes à Pretoria, au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions et de le financer au moyen des ressources proposées, tandis que la MONUSCO recherchera des dispositions adaptées concernant les services d'évacuation médicale. Le Comité consultatif n'a pas d'objection à la proposition du Secrétaire général tendant à transférer 38 postes et emplois de temporaire ainsi que les fonctions correspondantes au Centre de services régional d'Entebbe.

29. Le Comité consultatif déplore que les hypothèses budgétaires sur lesquelles repose le projet de quartier général intégré de la Mission, qui devait être mis en route lors de l'exercice 2010/11, doivent être revues et que le projet ait été suspendu en dépit des assurances fournies au Comité lors de son examen du budget de la MONUSCO pour 2011/12. Il espère que l'analyse actualisée des coûts-avantages du projet de quartier général intégré ainsi que le calendrier de mise en œuvre seront soumis, le cas échéant, dans le cadre du projet de budget pour 2013/14.

30. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de 2010/11 et le projet de budget pour 2012/13 de la MINUSTAH (A/66/718/Add.11), M. Kelapile dit que le Comité consultatif recommande d'approuver le projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2012/13, qui s'élève à 644,4 millions de dollars. Le Comité consultatif prend note du retrait partiel des renforts de militaires et de personnel de police déployés après le séisme et estime que le Secrétaire général devrait évaluer la nécessité à long terme de maintenir le Bureau d'appui de Saint-Domingue, créé au lendemain du séisme. À cet égard,

il note la réalisation d'une analyse de haut niveau des fonctions du Bureau et attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les conclusions de cette étude.

31. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de 2010/11 et le projet de budget pour 2012/13 de la MINUK (A/66/718/Add.7), M. Kelapile dit que le Comité consultatif recommande d'adopter le projet de budget, qui s'élève à 47 millions de dollars. Toutefois, le Comité note avec préoccupation qu'au 13 février 2012, le solde de trésorerie de la Mission s'établissait à 5,1 millions de dollars, soit 6,1 millions de moins que la réserve de trésorerie de fonctionnement de trois mois (11,2 millions de dollars). La MINUK a également été engagée à régler dès que possible la question des deux demandes d'indemnisation à la suite d'un décès et pour cause d'invalidité.

32. Le projet de budget prévoit la diminution de 10 postes, dont deux réaffectations. Le Comité consultatif se prononce contre les deux réaffectations, car il considère que les bureaux auxquels les postes seraient réaffectés peuvent remplir les fonctions considérées grâce aux moyens dont ils disposent.

33. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de 2010/11 et le projet de budget pour 2012/13 de la MINUL (A/66/718/Add.13), M. Kelapile dit que le Comité consultatif recommande d'approuver le projet de budget du Secrétaire général pour 2012/13. Notant qu'une mission d'évaluation technique a été déployée au Libéria en février 2012 pour analyser diverses stratégies de reconfiguration de la MINUL à la suite des élections de 2011, le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale sera informée dans les meilleurs délais des incidences administratives et financières qu'une décision du Conseil de sécurité concernant la mission d'évaluation technique aurait sur l'exercice 2012/13. Dans le cas où ces incidences seraient importantes, le Secrétaire général devrait envisager de présenter un budget révisé qui couvrirait les besoins de la Mission pour le reste de l'exercice 2012/13.

34. Le Comité consultatif salue les progrès réalisés par la MINUL sur la voie de la réalisation des objectifs en matière d'égalité des sexes ainsi que l'excellente coopération qu'elle entretient avec d'autres organismes des Nations Unies dans la région. Il convient en particulier de féliciter la MINUL de l'appui qu'elle a fourni à l'ONUCI pendant la crise postélectorale en

Côte d'Ivoire. Le rapport du Comité consultatif contient également ses observations sur un certain nombre d'autres questions, dont les effectifs, les gains d'efficacité, les projets de construction et l'initiative Unis dans l'action.

35. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget pour 2012/13 de la MINUSS (A/66/718/Add.17), M. Kelapile dit que les recommandations du Comité consultatif entraîneraient une réduction de 126 200 dollars du projet de budget. Le Comité consultatif a noté avec préoccupation le solde de trésorerie de la Mission, qui s'élève à 78,7 millions, c'est à dire 44 millions de dollars de moins que le montant qui correspondrait à une réserve de trésorerie de fonctionnement de trois mois, soit 122,7 millions de dollars.

36. Le Secrétaire général a généralement attribué l'écart entre le budget de 2011/12 et les prévisions de dépenses pour 2012/13 au fait que le budget de la MINUSS pour 2011/12 a été calculé au moyen du plan de financement normalisé. Le montant des crédits ouverts pour 2011/12 ne constitue pas une référence convenable pour analyser l'incidence des écarts ou les crédits demandés pour l'exercice 2012/13. Le Comité consultatif note en outre qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les réalisations escomptées pour l'exercice en cours sont exécutées.

37. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 16 postes d'agent recrutés sur le plan international, de 32 postes d'agent recrutés sur le plan national et de 54 emplois de Volontaire des Nations Unies, à l'exception de 4 postes à la Division de l'appui à la Mission. Relevant qu'il n'est proposé de supprimer que 6 postes par suite du transfert de certaines fonctions et du personnel les exerçant de la Division de l'appui à la Mission au Centre de services régional d'Entebbe, le Comité consultatif estime qu'il est possible de dégager des gains d'efficacité plus importants de la rationalisation et de l'intégration des fonctions confiées à la Mission. Il compte donc que la Mission examinera dans quelle mesure l'ensemble de son tableau d'effectifs correspond à ses besoins afin d'identifier en matière d'appui administratif de nouvelles sources d'économie rendues possibles par le Centre de services régional et que les résultats de cet examen seront présentés dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14.

38. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de 2010/11 et le projet de budget pour 2012/13 de la MINUAD (A/66/718/Add.16), M. Kelapile dit que le Comité consultatif recommande de réduire de 2,3 millions de dollars l'enveloppe proposée au titre des consultants, de la formation et du transport terrestre dans le projet de budget pour 2012/13, qui s'élève à 1,5 milliard de dollars. Le Comité consultatif a pris note de l'évaluation récemment conduite du personnel en tenue et compte que l'Assemblée générale sera informée des incidences financières et administratives de toute décision du Conseil de sécurité relative à l'évaluation du personnel en tenue. Le Comité consultatif a également pris note des difficultés particulières rencontrées par l'Opération, qui sont la cause de taux élevés de vacance de postes et expliquent la lenteur de l'exécution des projets de construction et d'ingénierie.

39. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de 2012/11 de l'Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie et du projet de budget du Bureau d'appui de l'ONU pour l'exercice 2012/13 (A/66/518/Add.19), M. Kelapile dit que les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 321 700 dollars l'enveloppe du projet de budget pour le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui s'élève à 438 millions de dollars. Le projet de budget comporte un dispositif d'appui logistique étendu qui prévoit de porter à 17 731 l'effectif en uniforme de l'AMISOM déployé dans quatre secteurs en Somalie. Le dispositif d'appui prévoit également de rembourser le matériel appartenant aux contingents, notamment les éléments habilitant et les multiplicateurs de force, comme l'a demandé le Conseil de sécurité. À l'exception de quatre postes d'agent du Service mobile, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général. Il considère que les ressources proposées au titre des voyages à l'occasion de la formation sont élevées et recommande de réduire de 100 000 dollars le montant proposé. Il recommande d'approuver les services de 40 consultants seulement sur les 43 demandés, car les conditions de sécurité qui prévalent en Somalie pourraient empêcher les consultants de mener toutes les activités prévues.

40. **M^{me} Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne) présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation du programme de la Mission des Nations

Unies pour la stabilisation en Haïti (A/66/740) dit que le Mission a répondu aux besoins aigus en Haïti suite au tremblement de terre, tout en souffrant elle-même de pertes tragiques. En dépit de l'ampleur de la catastrophe, dont l'immensité a dépassé les capacités des pouvoirs publics et de la communauté internationale, la MINUSTAH a fait preuve de résilience et s'est mobilisée immédiatement pour fournir un appui critique.

41. En 2011, la MINUSTAH a redéfini ses activités pour appuyer la reconstruction du pays et les a essentiellement axées sur le maintien de la stabilité politique, la facilitation de la poursuite de l'assistance humanitaire et l'appui à la police nationale. Au milieu de l'année 2011, son mandat essentiel est passé au renforcement des institutions et au développement des capacités, en particulier dans le domaine de la primauté du droit. Toutefois, les capacités des institutions nationales essentielles demeurent faibles et la police nationale continue à faire fond sur le vaste appui des unités de police des Nations Unies. Il est important de noter que la MINUSTAH, le Gouvernement haïtien et la communauté internationale partagent les responsabilités en matière de renforcement et de réforme des institutions essentielles. Le BSCI a publié ses recommandations en vue de fournir des informations constructives dans le contexte du nouveau rôle de la Mission.

42. Cinq recommandations, concernant essentiellement les droits de l'homme et le secteur de la sécurité ont été formulées à la MINUSTAH ; elles consistent en particulier à adopter au plus tôt un plan de développement 2012-2016 de la police nationale d'Haïti, à renforcer une optique commune des organismes des Nations Unies en vue d'appuyer les initiatives dans le domaine de l'état de droit et à publier régulièrement des rapports plus complets sur le suivi des droits de l'homme. S'agissant de ce dernier domaine, en décembre 2011, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a publié deux rapports concernant des meurtres qui auraient été commis par la police nationale haïtienne ; quatre autres rapports doivent en principe être publiés.

43. Présentant le rapport du BSCI sur l'évaluation de l'exécution du programme et les résultats obtenus s'agissant des activités de maintien de la paix des Nations Unies dans la République démocratique du Congo (A/66/741), **M^{me} Lapointe** dit que la MONUSCO qui est l'une des plus grandes opérations

de maintien de la paix de l'histoire des Nations Unies et son prédécesseur, la MONUC, ont aidé à améliorer la situation en matière de sécurité dans la plus grande partie de la République démocratique du Congo et ont appuyé la tenue de deux élections nationales, la fourniture d'une assistance humanitaire et l'activité de la société civile. La MONUSCO a également introduit des mécanismes et approches novateurs, notamment en vue de faciliter les interactions entre la Mission et les communautés et de mettre en œuvre des politiques de diligence raisonnable dans le domaine des droits de l'homme, qui sont devenues des modèles pour d'autres missions de maintien de la paix.

44. Toutefois, la lenteur des réformes du secteur de la sécurité et de l'instauration de l'état de droit empêche de remplir les critères permettant le retrait de la Mission. Les améliorations dans ces domaines sont une condition indispensable au progrès durable et nécessiteront que de nombreux partenaires, dont les organismes publics et la communauté intergouvernementale prennent des mesures. Le BSCI a publié huit recommandations à l'intention de la MONUSCO, dont quatre sont critiques.

45. S'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles, toutes les recommandations du BSCI, qu'elles aient été émises à l'issue d'investigations ou d'évaluations, prient instamment les organismes et entités des Nations Unies de prendre toutes les mesures possibles pour renforcer la politique de tolérance zéro. Il faudra entre autres faire respecter sans relâche le principe de responsabilité et appliquer des sanctions non seulement aux auteurs d'actes d'exploitation et d'atteinte sexuelles mais aussi aux responsables qui n'ont pas mis en œuvre des mécanismes préventifs ou d'établissement des rapports ou qui ne sont pas intervenus en cas de manquements connus ou suspectés ou d'allégations, aux responsables des échecs des systèmes de sécurité et d'autres mécanismes de contrôle, dans les cas impliquant des militaires et du personnel en tenue et aux pays qui ont fourni des contingents et du personnel de police et qui n'ont pas enquêté sur les allégations et fait rapport à l'Organisation des Nations Unies, contrairement aux engagements pris.

46. Dans sa réponse au BSCI, l'Administration a déclaré que la MONUSCO, opération de maintien de la paix des Nations Unies dont l'effectif est le plus important a vu diminuer de 40 % le nombre des allégations d'exploitation et d'atteinte sexuelles en

2010/11. Toutefois, aux termes de la politique tolérance zéro, une diminution de 100 % du nombre des plaintes fondées concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles constitue le seul résultat acceptable.

47. Comme noté dans le rapport du BSCI, en dépit des investissements sans précédent en matière de maintien de la paix en République démocratique du Congo, la lenteur de la réforme du secteur de la sécurité et de la promotion de l'état de droit signifie que les critères fixés par le Conseil de sécurité pour la fin de la Mission ne seront vraisemblablement pas atteints dans un proche avenir.

48. **M. Errázuriz** (Chili), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes exprime la solidarité de la CELAC avec le Gouvernement et le peuple haïtiens. Si la communauté internationale joue un rôle crucial dans la reconstruction du pays, ce processus ne connaîtra le succès que si on le considère comme un effort durable à long terme mené sous la conduite du Gouvernement haïtien, dans le plein respect de la souveraineté de ce pays. La CELAC réaffirme donc son plein appui à la MINUSTAH. La Mission devrait être dotée des ressources dont elle a besoin pour exécuter son mandat, et notamment renforcer les capacités nationales et devrait demeurer en Haïti aussi longtemps que cela est nécessaire et que le désirent le Gouvernement et le peuple haïtiens.

49. La CELAC s'oppose à toute réduction arbitraire des ressources allouées à la Mission. Son budget, à l'instar de celui d'autres missions de maintien de la paix devrait être fondé sur la situation sur le terrain et sur le mandat adopté par le Conseil de sécurité, qui a récemment été reconduit. À cet égard, il y a lieu de se préoccuper du taux de vacance élevé enregistré à la MINUSTAH.

50. Les pays membres de la CELAC ont démontré qu'ils sont résolus à aider le peuple haïtien sur la voie de la stabilité, de la paix et du développement en fournissant la plupart des militaires et du personnel de police à la MINUSTAH, ainsi qu'une coopération technique, une assistance humanitaire et des équipes médicales par des voies bilatérales ainsi que par le biais d'organisations régionales et du système des Nations Unies.

51. La CELAC est fermement convaincue que, pour parvenir à une paix stable et durable en Haïti, les activités des Nations Unies devraient dépasser les

aspects sécuritaires et porter également sur le renforcement des institutions et le développement socioéconomique du pays. Ces objectifs ont été clairement établis lorsque le mandat de la MINUSTAH a été reconduit. À cet égard, M. Errázuriz encourage la Mission à utiliser au mieux les moyens et les ressources disponibles, dont ses ingénieurs, pour continuer à appuyer les efforts de reconstruction et de développement du pays.

52. Les pays membres de la CELAC restent désireux de continuer à collaborer avec le Gouvernement haïtien pour concevoir des stratégies de développement à long terme dans la cohésion et, si besoin est, à contribuer aux activités de maintien de la paix. La CELAC se félicite de la mise en œuvre de projets à effet rapide et est consciente de leur rôle important dans l'exécution des mandats, notamment grâce à l'amélioration des relations entre la MINUSTAH et la population locale. Ces projets devraient continuer à être mis en œuvre, compte tenu des priorités du Gouvernement haïtien. La CELAC appuie également le programme de réduction de la violence communautaire et s'oppose à la diminution envisagée de son budget, car ce programme constitue une partie importante du mandat de la Mission et joue un rôle essentiel dans l'atténuation des conflits dans les quartiers et dans les camps destinés aux personnes déplacées dans leur pays.

53. Les pays membres de la CELAC ont répondu rapidement à la demande de coopération du Gouvernement haïtien et ont fourni leur assistance même avant la création de la MINUSTAH. Ils sont déterminés à fournir les ressources nécessaires aux fins de l'exécution du mandat de la Mission et prient instamment les autres États Membres de continuer à œuvrer pour la reconstruction de Haïti.

54. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom des États d'Afrique dit que les missions de maintien de la paix qui accomplissent leur tâche importante dans des milieux difficiles doivent être dotées des ressources suffisantes pour exécuter intégralement leur mandat. Le Groupe est donc préoccupé de ce que, en conséquence de l'application d'objectifs de réduction des ressources, les projets de budget du Secrétaire général pour la plupart des missions en 2012/13 sont nettement inférieurs aux budgets de l'exercice précédent. En outre, le Comité consultatif a recommandé des réductions supplémentaires des ressources de certaines missions. Le Groupe examinera attentivement chaque proposition et les

recommandations du Comité consultatif et rejettera toute réduction, mesure ou initiative arbitraire qui pourrait compromettre l'exécution de mandats ainsi que la sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel de maintien de la paix. La Commission devrait allouer les ressources sur la base des mandats et des circonstances spécifiques de chaque mission et après avoir examiné les avantages de chaque proposition.

55. **M. Sheck** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'en conséquence des efforts de redressement et de reconstruction de la MINUSTAH après le tremblement de terre dévastateur survenu en Haïti en 2010, le nombre des personnes déplacées vivant dans les camps a diminué des deux tiers et les projets relatifs à la formation et aux infrastructures ont permis d'atteindre des résultats tangibles. En dépit des améliorations de la situation en matière de sécurité et dans le domaine humanitaire, le développement à long terme demeure fragile en raison d'un ensemble de défis relatifs à la situation après le redressement et à la stabilisation.

56. Les trois délégations se félicitent de la nomination du nouveau Premier Ministre, Laurent Lamothe. Elles appuient également les efforts déployés par la Mission pour promouvoir un consensus politique national sur la continuité de la gouvernance, le bon fonctionnement des organismes publics, la gestion rationnelle des fonds publics et le renforcement de l'état de droit. À ces efforts devraient correspondre une détermination et une action égales des dirigeants politiques et des parties prenantes en Haïti, dans l'intérêt de la réforme visant à promouvoir l'intérêt public, la primauté du droit et les droits de l'homme et à renforcer l'économie par la création d'emplois, les échanges et l'investissement.

57. Compte tenu de la réduction des opérations d'intervention suite au tremblement de terre en 2012, la MINUSTAH pourra axer à nouveau son action sur la stabilité et le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance démocratique et de la primauté du droit. M. Sheck constate avec préoccupation la menace à la stabilité nationale que posent les groupes armés et l'accroissement de la délinquance et des trafics. Pour faire face à ces problèmes, il faudrait remédier aux carences institutionnelles en matière de respect de la loi et de maintien de l'ordre et s'agissant de l'appareil judiciaire. Développer la police nationale haïtienne en

tant qu'institution essentielle du pays en matière de sécurité devrait demeurer une priorité. L'élément police de la MINUSTAH mène une action vitale en renforçant les capacités de police, en étendant la couverture territoriale et en protégeant les groupes vulnérables, en particulier les personnes déplacées.

58. M. Sheck se félicite que la décision de réduire en partie l'effectif de la force autorisée ait été prise avec prudence et compte dûment tenu de la complexité des défis existant en Haïti et de la menace qu'ils constituent pour la sécurité dans la région. Il est important que la Mission contribue à la stabilité et à la sécurité politique du pays. L'avenir du Bureau d'appui de Saint-Domingue et les recommandations connexes du Comité consultatif méritent une attention particulière.

59. **M^{me} Niang** (Sénégal) rend hommage à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie au cours de l'année écoulée en s'acquittant de leur devoir. Elle remercie également le personnel civil, qui travaille avec désintéressement dans des conditions souvent difficiles. Le Sénégal s'engage à mettre à la disposition des missions de maintien de la paix de l'Organisation des contingents militaires et de police bien formés et aguerris.

60. Notant que le montant total des crédits demandés au titre des budgets des opérations de maintien de la paix pour 2012/13 s'élève à 7,4 milliards de dollars et représente une baisse de 5,5 % par rapport à l'exercice budgétaire en cours, **M^{me} Niang** engage les États Membres à allouer aux missions de maintien de la paix des ressources suffisantes afin qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat, dont les composantes essentielles sont la protection des populations civiles, l'appui à l'instauration d'un état de droit et le soutien au processus de paix. Compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité dans la plupart des zones d'intervention des missions, la première priorité devrait être d'affecter suffisamment de ressources aux activités de sécurité. La délégation sénégalaise demeure opposée à toute tentative de négocier les budgets des opérations de maintien de la paix de manière globale. En outre, elle émet de fortes réserves sur l'application de coupes budgétaires uniformes à l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

61. La situation économique mondiale actuelle exige une gestion rationnelle, efficace et économe des ressources disponibles pour le financement des

opérations de maintien de la paix, selon les principes les plus élevés en matière de transparence. Dans cette perspective, le Secrétaire général devrait veiller à la mise en œuvre des recommandations pertinentes des organes de contrôle aussi bien internes qu'externes.

62. Les séminaires organisés par la Division des achats à l'intention des pays en développement, en particulier en Afrique, devraient être élargis pour augmenter le nombre des entreprises du Sud inscrites dans la base de données des fournisseurs de l'ONU. En vue de soutenir le développement économique et social dans les zones d'opération des missions de maintien de la paix, le Secrétaire général devrait demander au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de réserver une plus grande part du marché aux fournisseurs locaux et sous-régionaux.

63. Concernant la question des indemnités pour cause de décès et d'invalidité, le Secrétaire général devrait respecter les termes des paragraphes 4 et 5 de la section II de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale. En effet, la durée de traitement de certains dossiers, notamment ceux relatifs aux invalidités, est anormalement longue, parfois parce que le service médical demande des compléments d'information sans intérêt qui ne font que retarder le règlement des indemnités.

64. Enfin, le Secrétaire général devrait accélérer le règlement des sommes dues aux pays contributeurs de contingents. Cela seul leur permettra de disposer des fonds nécessaires pour renforcer l'état de préparation opérationnelle de leurs contingents.

65. **M. del Rosario Ceballos** (République dominicaine) dit que son pays est attaché au processus de reconstruction en Haïti. En janvier, le Président Leonel Fernández a inauguré, de concert avec le Président de Haïti, Michel Martelly, l'Université Roi Henri Christophe à Limonade, contribution de la République dominicaine qui aidera à mettre en valeur les ressources humaines de Haïti.

66. C'est aux Haïtiens qu'incombe essentiellement la responsabilité de faire progresser leur pays sur la voie de la prospérité et de la démocratie. Toutefois, la communauté internationale doit s'engager à les aider à surmonter les défis qu'ils rencontrent pour satisfaire les besoins urgents. Depuis le tremblement de terre de 2010, le Gouvernement dominicain a autorisé la MINUSTAH à mener des activités à partir du bureau

de liaison et d'appui de Saint-Domingue, où 100 fonctionnaires ont rempli des fonctions d'ordre opérationnel et relatives au redressement après catastrophe, qui ne nécessitaient pas leur présence physique en Haïti. Notant que le nom de cet organisme a récemment été modifié pour devenir Centre d'appui de Saint-Domingue, M. del Rosario Ceballos souligne que toute modification de ses fonctions devrait recevoir l'assentiment du pays d'accueil, en plus de l'approbation de l'Assemblée générale.

67. L'Assemblée devrait doter la MINUSTAH des ressources nécessaires pour qu'elle puisse continuer à remplir son rôle critique dans les domaines politique, économique et social en Haïti et atténuer ainsi les difficultés auxquelles se heurte le peuple haïtien.

68. **M^{me} Plakalović** (Serbie) dit que la poursuite de la présence de la MINUK dans la province de Kosovo et Metohija est cruciale pour assurer la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme et pour permettre à toutes les parties d'œuvrer de concert pour améliorer la vie de la population. Le caractère sensible de la situation justifie le rôle actif de la Mission ; son action et ses moyens ne devraient nullement être réduits. La coopération étroite qu'entretiennent la MINUK, la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit de l'Union européenne (EULEX) renforcent la sécurité et la stabilité.

69. Il est particulièrement important que la MINUK continue à représenter le KOSOVO dans les instances internationales, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, sauf dans les cas où d'autres dispositions ont été arrêtées dans le cadre d'un dialogue entre Belgrade et Pristina.

70. La Mission devrait jouer un rôle plus actif dans la protection des minorités. Étant donné les violations persistantes des droits de l'homme de la population non albanaise au Kosovo, il conviendrait de maintenir tout poste de la Mission traitant de la situation et des besoins de cette population. La proposition du Secrétaire général tendant à réaffecter le poste de spécialiste des affaires politiques hors classe du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est donc inacceptable. Le redéploiement du poste de spécialiste des affaires politiques hors classe, qui sert d'adjoint au Chef du Bureau et s'occupe des questions relatives aux retours, ne peut pas être justifié.

71. La proposition tendant à réaffecter un poste d'assistant informatique (Service mobile) du Bureau de Mitrovica au Bureau du Chef des services d'appui technique à Pristina n'est pas justifiée et ne correspond pas à des besoins réels ; ce poste est important pour le fonctionnement du Bureau de Mitrovica et ne devrait pas faire l'objet d'une réaffectation. De même, la proposition tendant à remplacer le poste d'informateur au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations (agent recruté sur le plan international) par un poste d'agent recruté sur le plan national ne serait pas positive. Les fonctions associées à ce poste concernent le contrôle et le suivi de la situation dans les communautés non majoritaires de la région de Gnjilane ; le fait de le pourvoir même par un membre de la communauté serbe ne saurait garantir une meilleure confiance et communication, en particulier dans les municipalités où les Albanais sont majoritaires. Le poste devrait donc rester pourvu par des agents recrutés sur le plan international. Le processus de réduction naturelle des effectifs à la MINUK devrait être stoppé, en particulier s'agissant des postes dont les fonctions concernent la protection du patrimoine culturel serbe et de ses monuments chrétiens orthodoxes. En outre, les postes vacants devraient être pourvus d'urgence.

72. **M. Bamba** (Côte d'Ivoire) dit que, suite à la tenue des élections législatives, dont les résultats ont été certifiés par l'Organisation des Nations Unies en décembre 2012, la nouvelle Assemblée générale de la Côte d'Ivoire a élu, lors de sa séance inaugurale en mars 2012 Guillaume Soro Président de l'Assemblée et mis en place tous les organes nécessaires pour son bon fonctionnement, achevant ainsi l'établissement des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le Président Alassane Ouattara a désigné un nouveau gouvernement, dirigé par Jeannot Ahoussou-Kouadio. En février 2012, le Président Ouattara a été élu par ses homologues de la sous-région Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

73. Depuis l'adoption du précédent budget de l'ONUCI, les autorités ivoiriennes ont eu pour priorité de renforcer la sécurité en réinstaurant les forces de sécurité et la primauté du droit, en déployant des forces de sécurité dans tout le pays et en transférant les fonctions d'application de la loi aux organes compétents. La situation sécuritaire s'est nettement

améliorée, mais des défis importants restent à surmonter, notamment les conflits fonciers et intercommunautaires et la situation sécuritaire précaire dans l'ouest du pays, en particulier dans la zone frontalière du Libéria. Les agents de l'État sont retournés à leur poste dans le nord du pays, permettant ainsi la restauration de l'autorité publique sur l'ensemble du territoire national. L'infrastructure est en cours de réhabilitation et de nouvelles routes, de nouveaux ponts et de nouvelles voies sont en cours de construction. La réforme de la filière café-cacao a été réalisée, de même que la réforme du secteur mines et énergie, pour garantir une plus grande transparence dans la gestion des ressources financières ainsi générées. Le processus de réconciliation nationale et de dialogue avec l'opposition est en marche.

74. En dépit des avancées considérables réalisées en juste une année, il faut faire davantage dans les domaines de la réconciliation nationale et de la cohésion nationale, de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la reconstitution des capacités nationales et du rétablissement de l'autorité de l'État, de la mise en œuvre d'une politique de décentralisation et de la mobilisation de l'aide humanitaire pour le retour des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés.

75. Étant donné le rôle primordial que joue l'ONUCI dans le retour à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Côte d'Ivoire, la délégation ivoirienne note avec préoccupation la réduction budgétaire envisagée qui se monte à 59 803 200 dollars, soit 9,3 % par rapport à l'exercice 2011/12 et par la réduction supplémentaire de 7 343 000 dollars recommandée par le Comité consultatif; ces deux diminutions représenteraient conjointement une amputation budgétaire considérable, malgré les défis qui restent à relever et le besoin d'assistance électorale pour organiser les élections municipales et régionales en 2012. Les réductions recommandées par le Comité consultatif dans les domaines sensibles du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité sont particulièrement préoccupantes. De fait, le Président de la Côte d'Ivoire assume lui-même les fonctions de Ministre de la défense pour accélérer la mise en œuvre de ces processus et a constitué un groupe de travail sur la réforme du secteur de la sécurité qui doit mener des réflexions sur l'outil de défense et de sécurité et traiter

du problème du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Toute réduction budgétaire dans ce secteur serait perçue comme un signal négatif, compte tenu des efforts énormes déployés par le Gouvernement ivoirien et par ses partenaires régionaux.

76. **M. Datuwei** (Nigeria) dit que sa délégation souscrit à l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la situation au Soudan du Sud restera difficile pendant l'année à venir, compte tenu de la poursuite de l'insécurité dans certaines régions du pays, de l'incertitude des relations avec le Soudan et de la persistance des besoins humanitaires. Les principales responsabilités de la MINUSS sont de renforcer la protection des civils, d'apaiser les tensions locales avant qu'elles s'intensifient et de déployer du personnel militaire dans les zones à risque élevé. La délégation nigériane se félicite de l'accroissement des ressources proposées pour la Mission, qui lui permettront d'accomplir ses tâches.

77. Les pays fournisseurs de contingents doivent être remboursés en temps voulu, de sorte qu'ils disposent des ressources nécessaires pour acheter du matériel et maintenir le personnel en mission. L'emprunt de 50 millions de dollars au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au 15 mars 2012 montre que la situation est malsaine: les États Membres devraient acquitter leurs contributions mises en recouvrement et le Secrétariat devrait se pencher sur la question de la gestion des fonds.

78. Le succès des opérations de maintien de la paix dépendra dans une large mesure de la bonne application de la stratégie globale d'appui aux missions. Toutefois, le rapport d'audit du BSCI sur la mise en œuvre de cette stratégie (A/66/714) n'a pas été particulièrement positif, le Comité des commissaires aux comptes a recensé des risques en matière de mise en œuvre et le Comité consultatif a jugé qu'il était difficile d'évaluer les progrès dans son exécution. Pour atteindre les objectifs de la stratégie, le Département de l'appui aux missions devrait appliquer les six recommandations du BSCI qu'il a acceptées.

79. La délégation nigériane est préoccupée par le redéploiement envisagé de 14 postes à partir de la MINUSS: étant donné la situation incertaine de la stratégie globale d'appui aux missions, une diminution arbitraire des postes pourrait avoir des retombées néfastes sur la Mission. En outre, il faut s'employer à

pourvoir les postes vacants à la Mission, dont le taux de vacance demeure trop élevé.

80. **M. Bame** (Éthiopie) dit que, depuis sa création en 2011, la FISNUA a fourni l'unique présence militaire à Abyei et s'est acquittée de son mandat avec une efficacité et une efficience dont il convient de la féliciter. À ce jour, 50 % des personnes déplacées (environ 113 000) sont retournées volontairement dans leur lieu d'origine et il n'a pas été fait état d'attaques sur les travailleurs humanitaires ni de violences intercommunautaires pendant les périodes de migration.

81. En application de la résolution 2024 (2011) du Conseil de sécurité, le mandat de la FISNUA a été élargi à l'appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Ce nouveau mandat étend le secteur d'activité de la Mission et entraînera des besoins accrus d'appui. Le Gouvernement éthiopien a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour déployer rapidement ses contingents et est déterminé à ce que la situation à Abyei ne détériore pas davantage les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. La Mission connaît de graves problèmes logistiques et autres en raison de la superficie de sa zone d'opération et du manque d'infrastructures routières. En conséquence, la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire le projet de budget de la FISNUA n'est pas réaliste ; bien au contraire, la Mission a besoin d'un appui logistique, administratif et technique accru.

83. **M^{me} Morgan** (Mexique) dit que Haïti démontre la nécessité d'une approche intégrée aux situations de crise. Une politique de stabilisation visant à assurer la sécurité de la population devrait être complétée par des projets dans les domaines de la réforme politique et électorale, des droits de l'homme et de la primauté du droit, du renforcement des institutions et par l'appui à l'activité économique. La MINUSTAH a fait œuvre utile en appuyant les efforts nationaux visant à renforcer la démocratie et à établir les bases du développement durable, en particulier après le séisme dévastateur de 2010. Rappelant les résultats de l'évaluation du programme de la Mission réalisée par le BSCI (A/66/740), **M^{me} Morgan** dit qu'il ne faut ménager aucun effort pour que le peuple haïtien soit conscient de l'œuvre importante de la Mission et pour éviter tout incident qui pourrait susciter une opinion publique négative.

84. La MINUSTAH devrait continuer à renforcer les capacités de sécurité nationale et, en étroite

coopération avec d'autres intervenants, contribuer au développement social et économique afin de parvenir à la paix durable. À cet effet, elle devrait utiliser efficacement ses ressources pour appuyer les projets de réduction de la violence communautaire, les projets à effet rapide et les projets relatifs à la reconstruction et au développement.

85. Le Mexique appuiera une nouvelle édification des institutions et le redressement économique en Haïti à long terme. Bien que la réduction envisagée des ressources de la MINUSTAH concerne essentiellement les contingents, il est nécessaire d'assurer, sur la base de l'évaluation de la situation sur le terrain, que la Mission dispose de suffisamment de ressources pour exécuter son mandat aussi longtemps que le Gouvernement et le peuple haïtiens ont besoin de son assistance et s'en félicitent.

86. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) dit qu'en sa qualité de fournisseur de contingents à la MINUSTAH, le Guatemala est attaché au développement de Haïti. En dépit des progrès réalisés dans les domaines de la stabilité politique et de la gouvernance, le peuple haïtien se heurte à de nombreux défis. La Mission joue un rôle crucial dans la promotion du développement en appuyant les institutions gouvernementales ; en conséquence, des ressources suffisantes devraient être fournies pour les projets à effet rapide, dont l'efficacité en matière d'amélioration des capacités institutionnelles et de fourniture des services sociaux a été démontrée.

87. Notant que les ressources estimatives nécessaires pour le programme de réduction de la violence communautaire ont diminué, passant de 9 millions de dollars durant l'exercice précédent à 6 millions de dollars pendant l'exercice en cours, il n'en reste pas moins que des zones de tensions persistent en Haïti, en particulier en raison de la présence de milices organisées, qui compromettent la stabilité. La MINUSTAH devrait disposer d'un financement adéquat pour exécuter son mandat, afin d'appuyer les institutions haïtiennes qui sont responsables de l'avenir du pays.

88. **M. dos Santos** (Brésil) dit que la MINUSTAH doit relever d'importants défis en raison de son mandat complexe, qui porte notamment sur l'appui à la formation et l'équipement de la police nationale haïtienne, la lutte contre la résurgence et la violence des gangs et la promotion des capacités locales afin de renforcer les institutions haïtiennes. Dans l'ensemble, le projet de budget pour la Mission prévoit

suffisamment de ressources à ces fins. Toutefois, il importe de financer convenablement les programmes de réduction de la violence communautaire, qui se sont révélés efficaces pour instaurer une paix et une sécurité durables et sont un exemple de la manière dont les missions de maintien de la paix peuvent s'adapter aux besoins spécifiques des pays d'accueil. Un financement suffisant pour les projets à effet rapide est également essentiel. En permettant à la Mission de maintenir un dialogue avec la population locale, ces projets contribuent nettement à la bonne réalisation des tâches prescrites.

89. Les diminutions envisagées des ressources au titre des rations et du carburant suscitent des préoccupations, car elles ne semblent ni justifiées ni directement liées à la situation actuelle. Si l'on doit chercher les gains d'efficacité dans les opérations de maintien de la paix, ils doivent toujours être fondés sur la situation de chaque mission sur le terrain. Les réductions généralisées dans des secteurs essentiels qui, malheureusement semblent avoir été proposées dans la plupart des budgets des opérations de maintien de la paix dont la Commission est saisie, auraient des incidences directes sur les contingents et leur aptitude à réaliser leur mission.

90. M. Dos Santos réaffirme la position de sa délégation, à savoir que la paix ne sera instaurée en Haïti que si l'on aborde les problèmes de la sécurité et de la réconciliation nationale conjointement avec le développement et la justice sociale.

91. **M. Chuquihuara** (Pérou) dit que la MINUSTAH doit disposer d'un financement adéquat et que toute diminution de son budget doit être fondée non sur des décisions arbitraires mais sur les besoins effectifs de la Mission. En outre, il faut s'employer à réduire le taux de vacance de postes pour que la Mission fonctionne au mieux.

92. En plus de fournir des contingents à la MINUSTAH, le Pérou est également membre du Groupe des amis de Haïti, groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti, du Groupe des amis de Haïti de l'Organisation des États américains et du Mécanisme latino-américain de coopération politique pour Haïti. Dans l'avenir immédiat, il est nécessaire de renforcer les institutions politiques pour résoudre les problèmes en matière de sécurité et de développement et pour stabiliser la situation politique fragile.

93. La MINUSTAH joue un rôle crucial en garantissant la sécurité, de sorte que le renforcement de

l'état de droit, la gouvernance démocratique et la constitution de capacités peuvent se poursuivre. Il est également essentiel que la Mission soit considérée positivement par le peuple haïtien : le Gouvernement péruvien se félicite donc de l'application de normes de conduite et de mesures préventives en vue d'éviter les situations qui pourraient nuire à l'image de la MINUSTAH.

94. **M^{me} Takahashi** (Norvège) dit que la situation au Soudan du Sud est dynamique ; il est impossible de prévoir de nombreux besoins et il faut donc faire preuve de souplesse. La MINUSS doit être dotée des moyens nécessaires pour assurer la mobilité du personnel de la Mission, défi particulier au Soudan du Sud. Plus spécifiquement, **M^{me} Takahashi** est préoccupée par le manque d'hélicoptères de combat, qui pourrait entraver l'exécution du mandat de la Mission.

95. Les bases d'appui au niveau des comtés, nouvelle structure qui pourrait être un modèle utile pour d'autres missions, sont un élément essentiel de la protection des civils. La délégation norvégienne se félicite également de ce que la Mission mette l'accent sur le renforcement des capacités, y compris la coopération Sud-Sud en vue de renforcer les fonctions de l'État central, qui sont vitales pour l'édification de la paix au Soudan du Sud.

La séance est levée à 12 h 45.